



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/10/123

Autres domaines de compétence des communes - Vœux et motions

Séance du 20 octobre 2025

Date de convocation : 14 octobre 2025

Membres en exercice : 33

23 présents – 33 votants

Le quorum est atteint.

OBJET : Vœu de soutien aux salariés de la verrerie du Languedoc et de ses sous-traitants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE

Absents ayant donné procuration :

Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
Francine CHALMETON a donné procuration à Christiane ESPUCHE
Jacky PASCAL a donné procuration à Bruno PASCAL
Daniel SALMERON a donné procuration à Bruno JOUANNE
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD
Alexandre BRIGNACCA a donné procuration à Magali NISSARD
Michel MATIVAL a donné procuration à Florinda RACE
Sandra LIAUTAUD a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Sandrine RIOS

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Benjamin ROUVIERE a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND) **et 8 contre** (René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/10/123

RAPPORTEUR : Jean DENAT, maire

EXPOSE : Depuis quelques mois, la décision de fermeture du site de la verrerie de Vergèze, annoncée par la société Owens Illinois, a plongé des centaines de salariés et leurs familles dans l'inquiétude et la colère. Ce sont des femmes et des hommes qui, depuis des décennies, ont contribué par leur savoir-faire et leur engagement à la vitalité industrielle et économique de notre territoire.

À Vauvert, nombre de nos habitants sont directement concernés. Ce sont nos voisins, nos amis, parfois nos proches, qui voient leur avenir professionnel et familial bouleversé du jour au lendemain. Leur détresse est aussi la nôtre.

Le Conseil municipal de Vauvert veut dire avec force sa solidarité à l'ensemble des salariés de la verrerie, et de ses sous-traitants ainsi qu'aux syndicats et aux représentants du personnel qui mènent ce combat. Nous sommes à leurs côtés pour défendre leurs droits, pour exiger des garanties sociales, et pour réclamer des solutions alternatives à cette fermeture incompréhensible et inacceptable.

Les conditions actuelles du plan social ne sont pas acceptables. Elles ne le sont pas de la part d'Owens Illinois, mais elles ne le sont pas non plus de la part de Nestlé Waters, client majeur et partenaire historique, qui doit prendre toute sa part dans la sauvegarde de l'activité. Le compte n'y est pas.

Comme le rappelle Mme la Maire de Vergèze, Pascale Fortunat-Deschamps, la verrerie de Vergèze n'est pas en déficit, c'est un bel outil industriel, qui doit pouvoir continuer à vivre et à produire ici sur notre bassin d'emploi.

Il est temps que les grands groupes industriels prennent leurs responsabilités et cessent de sacrifier des emplois et des vies sur l'autel de la rentabilité à court terme. La verrerie de Vergèze, c'est une histoire, un savoir-faire, un ancrage local que nous refusons de voir disparaître.

Le Conseil municipal en appelle solennellement au Président de la République. Monsieur Emmanuel Macron, vous ne pouvez rester sourd à cette situation dramatique. L'État doit intervenir pour protéger les salariés, préserver l'activité et garantir que notre territoire ne soit pas une nouvelle fois frappé par une décision injuste et déconnectée des réalités humaines et locales.

Nous porterons avec les élus du territoire la voix des salariés auprès des pouvoirs publics, de la direction de l'entreprise et de Nestlé Waters. Notre combat, c'est celui de la dignité, de la justice sociale et de l'avenir de nos communes.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré

DECIDE

D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur Jean DENAT, Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL (2), Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO (2), Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD (2), Christiane ESPUCHE (2), Bruno JOUANNE (2), Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Benjamin ROUVIERE, Florinda RACE (2), Jean-Paul BERTRAND, René GIMENEZ, Sandrine RIOS (2), Serge GARNIER (2), Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Suite délibération n° 2025/10/123

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Benjamin ROUVIERE



Le maire,



Jean DENAT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,
La directrice générale des services,
Yolande Cavalier

Envoyé en préfecture le 04/11/2025

Reçu en préfecture le 04/11/2025

Publié le 05/11/2025



ID : 030-213003411-20251020-DE202510_0123-DE